

## COMMUNE DE SAINT-LEONARD (Seine Maritime)

### Conseil Municipal du 21 mars 2023

Note de présentation jointe à l'examen du Compte Administratif 2022 et du Budget primitif 2023 conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

#### 1) Compte Administratif 2022

Pour les dépenses de **fonctionnement** de notre commune, nous avons consommé au cours de l'année 2022 : **1 208 716.58 €**. Après une période de décroissance ces cinq dernières années, nous avons cette année-ci commencé à subir l'inflation (7.1 % en 2022). Les fluides (électricité, gaz, carburants) ainsi que l'alimentation ont été les postes les plus impactés. Concernant les frais de personnel, outre quelques avantages que nous avons accordés, notons la hausse du point d'indice au 01/07/22. Il faut également remarquer quelques dépenses exceptionnelles. (Livre sur St-Léonard env 33 K€) Il faut aussi retraiter quelques opérations compensées (env 125 K€).

Rappel de l'historique :

2017 : 1 049 713.64 €  
 2018 : 992 870.49 €  
 2019 : 988 619.50 €  
 2020 : 954 457.84 €  
 2021 : 975 466.23 €

L'effectif du personnel communal est de 16 agents.

Quant aux **recettes**, nous avons perçu **1 564 642.35 €**.  
 C'est une progression régulière.

Historique : 2016 : 1 187 717.93 €  
 2017 : 1 309 307.25 €  
 2018 : 1 327 685,41 €.  
 2019 : 1 351 937.04 €  
 2020 : 1 384 970.33 €  
 2021 : 1 413 077.76 €

Toutefois, cette augmentation est plus substantielle en 2022. Outre la réévaluation annuelle des bases, c'est aux nouvelles constructions tant privées que sur nos parcs d'activités, que nous devons cette augmentation.

Sur la section de « **fonctionnement** » nous dégageons donc un excédent de **355 925.77 €** ce qui est tout à fait appréciable.

Pour la section « **investissement** », les comptes sont arrêtés à **781 584.63 €** pour les **dépenses** et à **731 504.99 €** pour les **recettes**, soit un solde négatif de 50 079.64 €. Nous devons comptabiliser au titre des restes à réaliser **425 700.00 €** en dépenses, pour **498 000.00 €** en recettes. Cette dernière bonne recette constituée de subventions, dénote toute la vigilance qu'ont déployée nos services pour les optimiser.

## 2) Budget primitif 2023

Comme habituellement, ce budget vous est présenté en s'appuyant sur les réalisations 2022 amendées des éléments dont nous avons eu connaissance lors de sa rédaction en particulier la courbe de l'inflation déjà évoquée.

### Section Fonctionnement :

Le budget s'équilibre à **2 049 629.64 €**

Le report en recettes de 2021 (180 101.87 €) et l'excédent de 2022 (355 925.77 €) nous aident à financer l'augmentation des dépenses mais aussi à abonder notre transfert en investissement.

Ainsi, avec notre épargne 2023, nous pouvons flécher vers notre budget d'investissement une somme remarquable de **797 129.64 €**

### Section d'investissement :

a) *Dépenses : 2 004 129.64 €*

L'enveloppe 2023 pour de nouveaux investissements s'élève à **1 288 487.18 €**  
Pour notre commune, ce chiffre peut être qualifié de considérable.

L'effacement de tous les réseaux dans la vallée de Grainval et la construction de nouveaux ateliers pour nos services techniques sont les deux gros postes qui caractérisent ce budget.

La charge des annuités d'emprunt reste légère (49 000.00 €)

b) *Recettes : 2 004 129.64 €*

Ces recettes sont constituées de notre épargne citée dans le paragraphe fonctionnement, du remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA acquittée pour 61 000.00 € et d'une taxe d'aménagement évaluée à 15 000.00 €. Cette dernière est difficile à prévoir car versée irrégulièrement et sujette au volume des travaux effectués sur notre territoire.

Nous prévoyons 641 000.00 € de subventions (Total des subventions inscrites en reste à réaliser et des nouvelles demandes à formuler)

Si les circonstances permettaient la réalisation totale du programme qui vous est présenté, nous aurions besoin de compléter notre auto-financement par un emprunt à hauteur de 250 000.00€. L'expérience nous apprend qu'une partie de ces investissements sera inmanquablement décalée sur 2024. Nous espérons donc qu'il ne nous sera pas nécessaire de contracter l'emprunt inscrit.

Conformément à notre politique, nous n'augmenterons pas les taux de fiscalité dont il nous reste la maîtrise.

Nous prétendons présenter un solide budget. La situation financière de notre commune est saine et son endettement faible. Outre l'entretien du domaine communal et les services apportés journalièrement à nos habitants, Saint-Léonard bénéficiera encore en 2023 de travaux d'embellissement et d'équipements structurants.

Serge LECROSNIER, Adjoint au Maire en charge des finances.